

Le nouveau code pénal

Le 22 février 2024, le nouveau Code pénal a été adopté. Il s'agit d'une étape importante pour le système juridique belge, qui s'accompagne de changements et de nouveautés significatifs.

Au fil des ans, des ajustements et des ajouts ont été effectués. En conséquence, notre Code pénal actuel est devenu un enchevêtrement compliqué de règles. Le nouveau code pénal devrait résoudre ce problème. La division classique entre les contraventions, les délits et les crimes disparaîtra, et chaque infraction ne sera plus assortie d'une peine minimale et d'une peine maximale.

Des changements majeurs

La plus grande innovation du nouveau code pénal est l'abolition de la division classique des crimes et l'introduction d'une division en **8 niveaux de peine**. Chaque niveau reflète la gravité d'un délit et détermine la peine correspondante. Le niveau 1 correspond au niveau le plus bas (pas d'emprisonnement possible) et le niveau 8 au niveau le plus sévère (emprisonnement à vie). En outre, la présence d'éléments aggravants (par exemple, la discrimination) peut affecter le niveau de la peine. En outre, il est envisagé d'étendre l'aggravation de la peine pour les récidivistes. Toutes les infractions de niveau 8 et certaines infractions de niveau 7 passeront automatiquement devant la cour d'assises.

L'imposition d'une peine de prison ou d'une amende est aujourd'hui une pratique courante. Souvent, ce n'est pas la meilleure solution. Dans le nouveau code pénal, le point de départ est une "peine sur mesure". Cette nouvelle façon de punir devrait favoriser le processus de retour du délinquant dans la société et réduire le risque de récidive. En outre, le juge dispose d'un plus grand nombre d'options pour punir les délinquants condamnés. À cet égard, l'emprisonnement est considéré comme un dernier recours plutôt que comme la norme.

En outre, **de nouvelles infractions** ont été incluses, telles que :

- Infractions sexuelles (reprise du code pénal actuel)
- l'incitation au suicide
- Ecocide (cf. atteinte irréversible à la nature)
- Intrusion dans les véhicules
- Fabrication ou distribution de manuels de pédophilie
- Equipement et possession d'un véhicule avec un espace caché
- ...

De **nouvelles mesures d'aggravation de la peine** ont également été incluses. Les principales aggravations sont le terrorisme, la violence à l'encontre de personnes exerçant des fonctions sociales, l'espionnage et l'ingérence étrangère.

En outre, certains crimes ont **disparu** de notre code pénal actuel. Par exemple, il n'est plus punissable de donner un titre de noblesse à quelqu'un qui n'y a pas droit, et vous serez moins sévèrement puni en cas de crime de lèse-majesté.

La publication du nouveau code pénal au Moniteur belge a eu lieu pendant les vacances de Pâques. L'entrée en vigueur n'interviendra pas avant le 1er janvier 2026.

Votre client fait-il l'objet de poursuites pénales ?

Pour les poursuites pénales d'**actes non intentionnels**, nos produits offrent toujours une couverture. Votre client peut également compter sur nos produits pour les poursuites pénales d'**infractions intentionnelles**, dès lors qu'il est acquitté pour des raisons autres que la prescription ou le vice de procédure. Pour nos produits de mobilité, votre client peut compter sur notre intervention pour la plupart des infractions pénales au code de la route.

Désormais, nous appliquons cette règle simple sans ambiguïté pour toutes nos polices, même si les conditions générales contiennent actuellement une description moins généreuse.

Déclarez et consultez rapidement votre dossier

Grâce à notre déclaration de sinistre Eureka, vous pouvez introduire vous-même votre dossier de défense pénale pour une infraction au code de la route devant un tribunal de police belge.

Dossier déjà déclaré ? Dans ce cas, n'hésitez pas à consulter l'onglet « sinistres » présent dans Eureka pour voir en un coup d'œil de quoi il s'agit, quelles sont les parties impliquées et quel est l'état d'avancement du dossier. Notre application récemment remaniée vous permet même de télécharger vous-même des documents, directement dans le dossier.

Vous avez encore des questions ?
Votre account manager est à votre disposition.

Cordialement
Vos juristes Euromex



Des juristes qui **écoutent**. Et **agissent**.



Generaal Lemanstraat 82-92 | B-2600 Berchem | T +32 3 451 44 00
Rue E. Francqui 1 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | T +32 10 80 01 60